

Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1983)

Rubrik: Collaboration dans les commissions et autres organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4. Collaboration dans les commissions et autres organisations

4.1 Commission fédérale de l'économie des eaux

Au cours de cet exercice aussi, le directeur de la Fondation a défendu au sein de la Commission fédérale consultative de l'économie des eaux dont il est membre, les intérêts de la protection de la nature et du paysage, notamment le postulat de la protection des cours d'eau naturels.

4.2 Commission d'experts pour la révision de la loi sur la protection des cours d'eau (protection quantitative des eaux)

Cette Commission a été chargée par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de mettre au point un projet de nouvelle loi sur la protection des eaux. Il s'agit avant tout d'une "protection quantitative des eaux", inculquant la sauvegarde de cours d'eau aussi naturels que possible et de leur végétation lors de prises d'eau (construction et amélioration d'usines hydroélectriques, exploitation de barrages).

Le DFI a nommé le directeur H. Weiss membre de la Commission pour la protection des eaux en remplacement du conseiller national W. Lorétan, démissionnaire du fait de son horaire trop chargé.

4.3 Groupe de travail "Protection de la nature - Améliorations foncières"

Ce groupe de travail des Offices fédéraux des améliorations foncières et des forêts (Division de la protection de la nature et du paysage) a terminé ses travaux, après une activité de deux ans, par la publication d'un manuel de recommandations sur la manière de prendre en considération les intérêts de la protection de la nature et du paysage lors des améliorations foncières. H. Gattiker, directeur de la Ligue suisse du patrimoine national et H. Weiss, directeur de la Fondation étaient membres du groupe de travail. Ce manuel s'adresse à tous les cercles travaillant dans le domaine des améliorations structurelles agricoles, et servira de guide aux offices publics et bureaux spécialisés qui examinent les projets et octroient les subventions.

4.4 Groupe de travail "Projets forestiers et protection du paysage"

La Fondation est d'avis qu'une desserte raisonnable et mesurée des forêts est nécessaire. Cependant l'examen des projets de routes forestières du point de vue des intérêts de la protection du paysage doit être plus approfondi et avoir lieu à un stade moins avancé d'élaboration des projets. De plus, ces projets doivent être contrôlés quant à leur importance du point de vue de la planification du territoire. Ils doivent être soumis notamment à la procédure ordinaire d'autorisation de construire avec publication officielle conformément à l'art. 22 de la loi sur l'aménagement du territoire. La critique exprimée par la Fondation quant à une pratique

qui est moins le résultat d'une conception que du hasard a également été formulée, tout à fait indépendamment d'elle, dans le public. Cette objection, et d'autres encore, ont incité l'Office fédéral des forêts, ce dont nous le remercions, à constituer un groupe de travail chargé de prendre en main l'élaboration d'un manuel officiel dont l'objectif sera de garantir une meilleure prise en considération à l'avenir des intérêts de la protection de la nature et du paysage dans le cadre des travaux forestiers. Le directeur de la Fondation est membre de ce groupe de travail.

4.5 Centre "Champ Pittet" de la Ligue suisse pour la protection de la nature

B. Lieberherr, collaborateur scientifique de la Fondation, a travaillé deux jours par semaine, sur mandat de la Ligue suisse pour la protection de la nature, à la mise sur pied d'un Centre d'éducation et de formation à Champ Pittet, sur la rive sud du lac de Neuchâtel.